

Ce bulletin est rédigé à partir d'observations ponctuelles chez 4 horticulteurs haut-normands.

Suivi sanitaire des 10 derniers jours

L'essentiel à retenir :

Le printemps est bien là. Seules des observations en horticulture ont été réalisées. Le constat est similaire depuis quelques BSV : les pucerons et les thrips se font de plus en plus remarquer même si leur présence reste plutôt faible. Pour ce qui est des maladies, une bonne gestion climatique des serres s'impose pour éviter notamment les problèmes d'oïdium. D'une manière générale, la situation sanitaire est saine.

Une note nationale BSV sur la bactérie *Xylella fastidiosa* suit ce bsv. Il s'agit de renforcer la vigilance sur les cultures sensibles à cette bactérie réglementée, présente dans le Sud de l'Italie dans la région des Pouilles.



Encadré BSV à lire attentivement !

Les abeilles butinent, protégeons les !

Respectez les bonnes pratiques phytosanitaires

1. Les traitements insecticides et/ou acaricides sont interdits, sur toutes les cultures visitées par les abeilles et autres insectes pollinisateurs, pendant les périodes de floraison et de production d'exsudats.
2. Par **dérogation**, certains insecticides et acaricides peuvent être utilisés, **en dehors de la présence des abeilles**, s'ils ont fait l'objet d'une évaluation adaptée ayant conclu à un risque acceptable. Leur autorisation comporte alors une mention spécifique "emploi autorisé durant la floraison et/ou au cours des périodes de production d'exsudats, **en dehors de la présence des abeilles**".
3. Il ne faut **appliquer un traitement sur les cultures que si nécessaire** et veiller à respecter scrupuleusement les conditions d'emploi associées à l'usage du produit, mentionnées sur la brochure technique (ou l'étiquette) livrée avec l'emballage de la spécialité commerciale autorisée.
4. **Afin d'assurer la pollinisation des cultures**, de nombreuses ruches sont en place dans ou à proximité des parcelles en fleurs. Il faut **veiller à informer le voisinage de la présence de ruches**. Les traitements fongicides et insecticides qui sont appliqués sur ces parcelles, mais aussi dans les parcelles voisines, peuvent avoir un effet toxique pour les abeilles et autres insectes pollinisateurs. Il faut **éviter toute dérive** lors des traitements phytosanitaires.



FREDON
Basse Normandie

Animateur référent
Damien LOISEL
FREDON BN
02.31.46.96.52
d.loisel.fredonbn@orange.fr

Animateur suppléant
Marie-Laure WINOCQ
AREXHOR SM
02.35.12.26.22
marie-laure.winocq@astredhor.fr

Directeur de la publication
Daniel GENISSEL
Président de la Chambre
régionale d'agriculture de
Normandie

**BSV consultable sur les sites
des DRAAF, des Chambres
d'agriculture**

Abonnez-vous sur
www.normandie.chambagri.fr

Action pilotée par le ministère chargé
de l'agriculture, avec l'appui financier
de l'Office national de l'eau et des
milieux aquatiques, par les crédits
issus de la redevance pour pollutions
diffuses attribués au financement du
plan Ecophyto.



Horticulture

Les ravageurs

Pucerons (3 établissements concernés) :

Sous abri, des attaques minimales de pucerons ont été constatées sur rosier. Sur deux lots, la présence de *Macrosiphum euphorbiae* a pu être identifiée. Une attaque d'*Aulacorthum solani* a pu aussi être observée sur un lot de verveine avec la présence d'individus ailés.



Attention à la propagation des individus ailés !

Evolution à suivre : surveiller l'apparition et l'évolution des foyers.

Thrips (2 établissements concernés) :

Sous abri, des attaques de thrips ont été signalées sur *Bidens* et verveine. Des adultes et des larves ont pu être observés. Quelques traces ont été constatées sur le feuillage.



Adulte de thrips
(Taille réelle 0,8mm à 1,2mm)
FREDON BN



Larve de thrips
(Taille réelle 0,6mm à 0,8mm)
FREDON BN

Evolution à suivre : à surveiller.

Les maladies

Oïdium (1 établissement concerné) :



Sous abri, une faible attaque d'oïdium a été constatée sur rosier.

Evolution à suivre : ce champignon est favorisé par l'amplitude thermique entre la nuit et le jour. Les conditions météorologiques actuelles sont favorables. Essayez de maîtriser au mieux la gestion climatique de vos abris.

Oïdium
sur rosier
AREXHOR SM

Suivi culture géranium

Tableau synthétique du suivi sanitaire (2 établissements)

Ravageurs	
Acariens	
Aleurodes	
Chenilles	
Pucerons	Présence ponctuelle d' <i>Aulacorthum solani</i> avec parfois la présence de pucerons ailés.  Attention à la propagation des individus ailés !
Thrips	Présence régulière mais minimale de <i>Frankliniella occidentalis</i> , souvent adultes et larves, avec tout au plus quelques marques de piqûres sur feuilles.
Autre	

Maladies	
Botrytis	
Rouille brune	
Pythium	
Xanthomonas	
Autre	

Dégâts physiologiques	
Œdème	<p>La présence d'œdèmes a été relevée dans un établissement : les feuilles se couvrent de petites « pustules » translucides à la face inférieure des feuilles dues à une rétention excessive en eau des cellules. Ces « pustules » peuvent finir par former des plages ligneuses après cicatrisation. Ce trouble physiologique peut être causé soit par des à-coups d'arrosage ou bien des écarts importants d'hygrométrie.</p> <p> Ces dégâts physiologiques ne doivent pas être confondus avec des dégâts provoqués par des thrips ou des acariens.</p>

Prochaine parution le lundi 11 mai.
Reprise du rythme décadaire habituel.

**Note nationale BSV à suivre
sur la bactérie *Xylella fastidiosa***

Xylella fastidiosa

renforcer la vigilance sur les cultures sensibles à cette bactérie réglementée, présente dans le Sud de l'Italie

Plusieurs insectes vecteurs et plantes hôtes concernés

X. fastidiosa est une bactérie nuisible sur **200 espèces végétales** environ, appartenant à 50 familles botaniques. Elle est transmise par des **insectes piqueurs-suceurs de sève**. Ces cicadelles ou cercopes, notamment la philène spumeuse détectée en Italie, sont fréquents en cultures sensibles, mais ne sont pas forcément contaminants.

En revanche, s'ils sont associés à des **symptômes de dépérissement vasculaire** sur des végétaux exposés à *X. fastidiosa* (olivier, laurier-rose, vigne, agrumes, amandier, abricotier, pêcher, prunier, avocatier, caféier, chêne, érable, orme, luzerne, tournesol...), des risques de contamination sont à craindre. Il est important de noter que les plantes peuvent être porteuses de la bactérie sans présenter de signe de maladie et que *X. fastidiosa* comprend plusieurs souches, dont la gamme d'hôtes, la virulence et l'expression des symptômes sont variables.



Les nécroses de l'apex des feuilles d'un olivier traduisent une rupture d'alimentation en sève. Dans ce cas, elles sont dues à l'altération des tissus vasculaires par *X. fastidiosa*. Mais de tels symptômes peuvent prêter à confusion lors d'un diagnostic avec une cause abiotique ou une autre affection d'origine biotique.



Distribution géographique actuelle de la bactérie

La bactérie *X. fastidiosa* est présente au niveau du continent américain et à Taïwan. Elle a été **introduite dans le Sud de l'Italie** (plusieurs foyers signalés dans la région des Pouilles). Actuellement, **aucun foyer n'a été détecté en France**.

Que faire en cas de suspicion de détection de *X. fastidiosa* ?

Le brunissement des tissus vasculaires par *X. fastidiosa* est visible sur le bois après une coupe transversale de branche. Attention, on peut le confondre avec d'autres maladies vasculaires comme la verticilliose ou la graphiose de l'orme. Ce type de dégât peut également résulter d'un complexe parasitaire formé par la bactériose avec d'autres agents pathogènes. En cas de doute, contacter le SRAL. Seul un laboratoire d'analyses phytosanitaires agréé peut identifier officiellement cette bactérie réglementée.

X. fastidiosa est un **organisme de lutte obligatoire** en tout temps et en tout lieu au sein de l'Union européenne. Le seul moyen de lutte est l'arrachage des végétaux contaminés. En anticipation des mesures qui seront prises au niveau européen, et face à la gravité de la menace, la France a publié un **arrêté ministériel le 2 avril 2015** destiné à prévenir l'introduction de la bactérie. Ainsi, l'importation en France de végétaux sensibles à *Xylella fastidiosa* et provenant de zones touchées par la bactérie est interdite. Cette interdiction concerne les échanges intra-européens depuis la région des Pouilles et les importations issues des zones infectées des pays tiers concernés.

Ainsi, il est vivement recommandé de renforcer vos observations sur les végétaux indiqués en annexe de l'arrêté ministériel et de repérer des symptômes de dépérissement

qui vous semblent anormaux. En cas de suspicion, alerter les services régionaux chargés de la protection des végétaux (DRAAF-SRAL).



Pour en savoir plus, consulter les documents suivants sur n'importe quel moteur de recherche :

- Arrêté ministériel du 2 avril 2015, relatif à la prévention de l'introduction de *Xylella fastidiosa*.
- Note nationale BSV 2014 : « Alerte concernant la bactérie *Xylella fastidiosa* ».

MERCI DE DIFFUSER CETTE NOTE LE PLUS LARGEMENT POSSIBLE.

NB : des notes complémentaires par filières, focalisées sur les symptômes de *X. fastidiosa*, seront publiées prochainement.